

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_012BIS

Prolongation et ajustements du PAPI d'intention 2019-2020 du Tarn-amont (avenant)

L'an deux mille vingt et le dix mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Jean-Pierre ALLIER, André BOUDES, Bernard CASTANIER, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Jean-Claude FOURNIER, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Pierre PANTANELLA par Gérard PRÊTRE, Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Gérard PRÊTRE

Date de convocation : 28 février 2020

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 17	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention 2018-2020 du Tarn-amont, et la convention-cadre signée le 20 février 2019 par l'État, la Région Occitanie et le SMBVTAM ;

Vu le bilan à mi-parcours du PAPI validé par le comité de pilotage réuni le 10 mars, explicitant l'état d'avancement technique et financier des actions initialement prévues, justifiant une demande de prolongation du PAPI et d'ajustements des actions et présentant les incidences financières à acter par avenant à la convention-cadre ;

Considérant la pertinence et la possibilité d'inscrire dans le PAPI d'intention l'étude de restauration d'une zone d'expansion naturelle de crue (ZEC) en rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon, dont l'objectif concilie restauration du milieu aquatique, prévention des inondations et amélioration du cadre de vie ;

Considérant la nécessité d'ajuster le contenu et le plan de financement de l'action 1.3 relative à la création de supports de sensibilisation, avec une identification plus précise des sous-actions : maquette « crues et inondations », journées « inondations » en novembre 2020 et élaboration du plan de communication du futur PAPI complet (également en cours sur le PAPI Tarn-Dourdou-Rance) ;

Considérant le décalage de certaines actions du PAPI pour des raisons administratives (retard de la signature de la convention-cadre) et techniques (coordination de la mise en œuvre des actions du PAPI avec des actions déjà lancées dans le cadre d'autres outils...), rendant nécessaire une prolongation des délais de réalisation des actions et de l'animation (fiche-action 0.1) ;

Considérant le courrier du 19 novembre 2019 du Parc naturel régional des Grands Causses, porteur du PAPI d'intention Tarn-Dourdou-Rance, informant le SMBVTAM de sa volonté de solliciter une prolongation de ce PAPI jusqu'au 31 août 2021, rendant ainsi nécessaire la prolongation du PAPI Tarn-amont dans les mêmes délais afin de pouvoir aboutir à l'élaboration d'un PAPI complet commun aux deux bassins, conformément à la demande des services de l'État ;

Autorise le président à solliciter un ajustement du PAPI afin d'y intégrer l'étude de restauration d'une ZEC en rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon (action 5.3) et les autres modifications présentées (actions 0.1, 1.3, 1.4),

ainsi qu'une prolongation du PAPI jusqu'au 31 décembre 2021 afin de finaliser les différentes actions prévues et de co-construire le PAPI complet avec le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (SMTSDR) ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération, en particulier l'avenant à la convention-cadre.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 09 / 04 / 2020
et publié ou notifié
le 09 / 04 / 2020